



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU CENTRE LITTORAL

l'agglo

DELIBERATION N° 175/2024/CACL

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 19 DECEMBRE 2024 À 09H00
AU SIEGE SOCIAL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

APPROBATION DU CONTRAT RELATIF A LA PRISE EN CHARGE DES ARTICLES DE BRICOLAGE DE TYPE « OUTILLAGES DU PEINTRE » AVEC L'ECO-ORGANISME ECODDS

Nombre de Conseillers en exercice : 49
Nombre de Procurations : 5

Nombre de Conseillers Présents : 32
Date de convocation : 28 novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi dix-neuf décembre à neuf heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL), se sont réunis pour la tenue d'une séance plénière au siège social de la CACL, sous la présidence de Monsieur Serge SMOCK.

ETAIENT PRÉSENTS : ADELSON Gilles — BAFU Serge - BELIZAIRE Julner – BIDIU CEPRIKA Ruth – CALUMEY Louis-Mike – CASTOR Daniel – CHEN-TUNG Kenny – CHINON Claire – CIPPE Albanie – CLERVAUX Xavier – COLIN Nadine – DELAR Seedna - DIMANCHE Corinne - DUBOUILLE Michel – ELIBOX Thierry – FELIX Serge – GRISET KHAN Farah – JACQUES Sandrine – JEAN Elaine – LECANTE Patrick – LOE-MIE Roland – PAUL Hélène – PLENET Claude – PREVOT-BOULARD Stéphanie – ROBINSON Anne-Michèle – ROBO Magali – SERVIUS Hélène – SILEBER Rolande – SMOCK Serge – TORVIC Eliodore – TROCHIMARA Sandra – VICTOR Patricia

PROCURATIONS : Pascal BRIQUET procuration à CLERVAUX Xavier – DAOUDI Yahya à CASTOR Daniel - LY Phong à Serge SMOCK – MILZINK-CINCINAT Yolande à Thierry ELIBOX - Siger Corinne à TORVIC Eliodore -

ETAIENT ABSENTS : AZER Monique – BERTONI Dominique - CHAMBRIER Jean-Philippe – CLIFFORD Liser — EPAILLY Eugène – Christian FAUBERT – GASPARD Teed – GOVINDIN Nestor – LEONCE Chester – MANCEE Mikaël – NAISSO Tineffa – RINO Axel –

SECRETAIRE DE SEANCE : Corine DIMANCHE

POUR 32	ADELSON Gilles — BAFU Serge - BELIZAIRE Julner – BIDIU CEPRIKA Ruth – CALUMEY Louis-Mike – CASTOR Daniel – CHEN-TUNG Kenny – CHINON Claire – CIPPE Albanie – CLERVAUX Xavier – COLIN Nadine – DELAR Seedna - DIMANCHE Corinne - DUBOUILLE Michel –
---------	--

	<p>ELIBOX Thierry – FELIX Serge – GRISET KHAN Farah – JACQUES Sandrine – JEAN Elaine – LECANTE Patrick – LOE-MIE Roland – PAUL H������ – PLENET Claude – PREVOT-BOULARD St��phanie – ROBINSON Anne-Mich���� – ROBO Magali – SERVIUS H������ – SILBER Rolande – SMOCK Serge – TORVIC Eliodore – TROCHIMARA Sandra – VICTOR Patricia</p> <p>Procurations (5) : Pascal BRIQUET procuration �� CLERVAUX Xavier – DAOUDI Yahya �� CASTOR Daniel - LY Phong �� Serge SMOCK – MILZINK-CINCINAT Yolande �� Thierry ELIBOX - SIGER Corinne �� TORVIC Eliodore -</p>
0 CONTRE	
0 ABSTENTION	

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code G  n  ral des Collectivit  s Territoriales ;

Vu le code de l’environnement ;

Vu l’Arr  t   Pr  fectoral No.698/2D/2B en date du 9 juin 1997 portant cr  ation de la C.C.C.L. modifi   ;

Vu l’Arr  t   Pr  fectoral n  2134/SG/2D/1B en date du 23 d  cembre 2011 portant transformation de la CCCL en Communaut   d’Agglom  ration modifi   ;

Vu la loi n  2020-105 du 10 f  vrier 2020 relative    la lutte contre le gaspillage et    l’  conomie circulaire ;

Vu l’avis favorable de la Commission « Environnement - D  chets » du 29 novembre 2024 ;

Vu l’avis favorable de la Commission « Finances et fiscalit   » r  unie en s  ance le 9 d  cembre 2024 ;

Vu le **Rapport N   175/2024/CACL** relatif    l’approbation du contrat relatif    la prise en charge des articles de bricolage de type « outillages du peintre » avec l’  co-organisme EcoDDS ;

Entendu l’expos   de Monsieur le Pr  sident, apr  s en avoir d  lib  r  ,

DECIDE

ARTICLE 1^{ER}

De prendre acte du **Rapport N° 175/2024/CACL portant** sur l'approbation du contrat relatif à la prise en charge des articles de bricolage de type « outillages du peintre » avec l'éco-organisme EcoDDS.

ARTICLE 2

D'approuver le contrat relatif à la prise en charge des articles de bricolage de type « outillages du peintre » avec l'éco-organisme EcoDDS.

ARTICLE 3

D'approuver le Président sur ces bases, à signer tous les documents administratifs et comptables, à intervenir dans la conduite de cette opération et à entreprendre toutes les démarches qui seront nécessaires au règlement de cette affaire.

Mention des voies et délais de recours : La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Cayenne sis 7 Rue Victor Schœlcher – 97300 Cayenne dans un délai de deux mois suivant sa publication ou son affichage.

Fait et délibéré à Matoury, en séance publique,
Le jeudi 19 décembre 2024

POUR EXTRAIT ET CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

Serge SMOCK